

Direction des Pèlerinages

133, Av. de la République
63051 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

☎ 04.73.98.27.56

*Immatriculation Opérateurs Voyages
et Séjours : IM 063110011*

Pèlerin valide

Bulletin d'inscription individuel
à retourner à la Direction des Pèlerinages

Pèlerinage de LOURDES

du lundi 2 août au samedi 7 août 2021

M. - Mme - Mlle - Père : NOM

Prénom Date de naissance

Adresse.....

Code Postal..... VilleN° tél fixe.....

N° portable Mail

Nom de ma paroisse :

➤ **Personne à prévenir en cas d'urgence :**

NOM Prénom

Téléphone..... Portable

Transport en car de jour :

Départ des bus pèlerins et hospitaliers, le lundi matin 2 août vers 8h00 de :

CLERMONT (CDP) RIOM THIERS ST JULIEN PUY-LAVEZE

Le numéro de car et l'horaire exacts vous seront précisés vers le 10 juillet.

Le placement dans les cars est libre, en-dehors des 4 places avant réservées pour l'animation.

Je viens à Lourdes par mes propres moyens

Logement à LOURDES :

Pension pour 5 nuits, du dîner du lundi 2 au pique-nique midi du samedi 7 août compris.

👉 HOTEL :

chambre individuelle Lit couple chambre à 2 lits chambre à 3 lits

Partagera sa chambre avec

(En cas d'impossibilité de trouver un co-chambriste, un supplément chambre individuelle pourra être demandé à la dernière personne qui s'inscrit seule.)

La Direction des pèlerinages demande à ce jour que tout pèlerin présente un test PCR négatif de moins de 72h au moment du départ. Sur non présentation du test, la personne ne sera pas autorisée à monter dans le bus. Prévoir pour le séjour et le transport le nombre de masques nécessaires et du gel hydro-alcoolique.

BULLETIN VALABLE POUR UNE SEULE PERSONNE

Au dos de cette feuille ne pas omettre de Compléter et de Signer

Règlement : Frais d'inscription : 45 €
 + Transport : 102 €
 + Hébergement : €
 Total = €

Chèque à l'ordre de : **ADC – Service Diocésain des Pèlerinages**

Espèces Chèques vacances

Je paie la totalité du pèlerinage par chèque soit la somme de : _____ €

Je fractionne mon règlement en versant un premier acompte de 100 € et le solde de _____ € repartie en _____ chèques (6 maxi). Attention : dans le cas où l'ensemble des chèques ne serait pas joint au dossier, l'inscription ne pourra être prise en compte. Pour un règlement échelonné, ne pas antidater les chèques. Ils seront encaissés à la date que vous aurez signalée au dos sauf le premier acompte encaissé immédiatement.

Déclare avoir pris connaissance du traitement de mes données (ci-dessous) **A COCHER OBLIGATOIREMENT**
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les membres de l'équipe chargés de la gestion des événements et voyages organisés par AD Service des Pèlerinages diocésains. Ces informations sont collectées et utilisées à des fins d'organisation et de gestion du séjour. Elles seront transmises aux différents prestataires (transports, hôtellerie). Elles sont conservées par AD Service des Pèlerinages diocésains pendant 10 ans pour des raisons comptables.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat, il est conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant à tout moment et les faire rectifier en contactant : pelerinages@centrediocesain63.com.

Je reconnais être informé(e) que des photos ou vidéos peuvent être réalisées au cours du pèlerinage. J'autorise le Diocèse de Clermont à utiliser ces images dans le cadre de l'illustration de ses publications.

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de ventes, décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de pèlerinage.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement

Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du Responsable des Pèlerinages ne sera pas couverte par notre assurance.

ASSURANCE (Mutuelle Saint Christophe)

Fait à _____ le ___/___/___ **Signature précédée de la mention «lu et approuvée»**

Condition d'annulation : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR au service diocésain des pèlerinages.

Jusqu'à 8 jours avant le départ : remboursement du prix du pèlerinage avec une déduction de 45 euros pour frais de dossier.

J-8 jusqu'au départ : remboursement du prix du pèlerinage avec une pénalité de 90 euros (dont 45 euros pour frais de dossier).